



COMMUNE DE VENELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 09 Avril 2024
à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	29

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, MARTINE HENON, GISELE GEILING, THIBAUT DEMARIA, BRIGITTE CORDARO, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, OLIVIER BRUN, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHIER, JEAN-YVES SALVAT, SYLVIE FEUGA.

POUVOIRS : MARIE-ANNICK AUPEIX A CASSANDRE DUPONT, LIONEL TCHAREKLIAN A FRANCOISE WELLER, DAVID FERNANDEZ A ARNAUD MERCIER, JEAN CHARLES FIARD A MARIE SEDANO

Délibération n° N° D2024-69

Objet DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIERE AUPRES DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX EQUIPEMENTS DE SECURITE PUBLIQUE 2024

Exposé des motifs:

Cette année la commune sollicite le département au titre de l'aide aux équipements de sécurité publique pour deux projets qui concernent le système de vidéo protection.

Depuis 2011 et répondant à un diagnostic local de sécurité, la commune de Venelles s'est dotée d'un système de vidéo protection et d'un centre de supervision urbain avec l'aide du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance (subvention FIPD) et de la METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE (subvention CCPD).

Réparties géographiquement en respectant certains critères techniques, 96 caméras opérationnelles obtiennent d'excellents résultats en termes d'identification suite à des réquisitions judiciaires. Notons également leur fort pouvoir de dissuasion. L'implantation a été basée sur les entrées et sorties de la commune, les lieux à forte fréquentation et certains bâtiments publics.

Il est à noter que les conventions de coordination et vidéo protection qui nous lient avec la Gendarmerie ont été renouvelées en mai 2022.

Remplacement de 10 caméras de plus de 5 ans

La durée de vie en moyenne d'une caméra fixe est de 6 à 7 ans. Or, nous détenons un dispositif depuis plus de 13 ans, dont 40 caméras acquises entre 2014 et 2015 ayant atteint la garantie d'un bon état de fonctionnement. Il est recensé une apparition de dysfonctionnements ayant notamment pour effet une déperdition en netteté et en précision.

Ces pannes régulières mettent en difficultés l'efficacité du travail des agents de la police municipale mais aussi la sécurité de la commune.

En 2023 une première demande d'aide a été faite auprès du département pour le remplacement de 10 caméras.

Il apparaît essentiel de programmer une seconde phase de remplacement de 10 caméras de vidéo protection de plus de 5 ans en 2024 pour un montant de 22 917 €.

Le plan de financement serait le suivant :

Montant des dépenses :	22 917,00 € HT
Financement DEPARTEMENT (60%) :	13 750,20 € HT
Part restant à la charge de la Commune (40%) :	9 166,80 € HT

Actualisation du logiciel GENETEC

Notre logiciel de relecture et enregistrement des images « GENETEC », élément opérationnel essentiel du système de vidéo protection date de 2011. Une mise à jour avec migration vers la dernière version « 5.11 » est essentielle. Il est également indispensable de changer le poste opérateur compatible avec cette mise à jour et accueillant les dernières modifications dont l'ajout de 19 caméras du pôle culturel « l'étincelle » et la gestion du logiciel briefcam.

La demande d'aide concerne le remplacement du logiciel GENETEC et d'un poste opérateur acquis depuis plus de 5 ans pour un montant de 5 310 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Montant des dépenses :	5 310 € HT
Financement DEPARTEMENT (60%) :	3 186 € HT
Part restant à la charge de la Commune (40%) :	2 124 € HT

Visas :

Où l'exposé des motifs rapportés ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** plan de financement de ces opérations.
- **DE SOLLICITER** l'aide du Département, au titre du dispositif d'aide aux équipements de sécurité publique 2024.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

26 VOIX POUR : Arnaud MERCIER, Françoise WELLER, Alain QUARANTA, Marie SEDANO, Philippe DOREY, Cassandre DUPONT, David THUILLIER, Marie-Annick AUBERT, Bernard

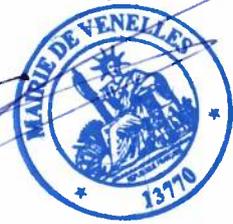
Accusé de réception en préfecture
013-211301180-20240418-DM2024_0069-DE
Date de transmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

ROUBY, Valérie BUSO, Denis RUIZ, Sylvie ANDRE, Nicolas CONRAD, Virginie GINET, Dominique ALLIBERT, Lionel TCHAREKLIAN, Martine HENON, David FERNANDEZ, Thibault DEMARIA, Brigitte CORDARO, Jean Charles FIARD, Christiane TCHAREKLIAN, Alain SOLAZZI, Gisèle GEILING, Olivier BRUN, Joseph TORCHIO.

3 VOIX CONTRE : Annie MOUTHER, Jean-Yves SALVAT, Sylvie FEUGA

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER



Certifié affiché du au

Le directeur général des services,

Philippe SANMARTIN

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20240411-dm2024_0069-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20240411-dm2024_0069-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024